FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU VIDE TA CHAMBRE

Se déroulant le Dimanche 29 Novembre 2026 au Foyer Rural d'AUBIET

Je soussigné(e), personne physique :

NOM :…… Prénom : ……

Né(e) le : …… à …… Département : ……..…….

Adresse
:……..
.

CP : ……Ville : ……Tél : …..…/…..…/…..…/…..…/……

E-mail : ……..

Titulaire de la pièce d'identité n° :……..……
Délivrée le …… à ……..….

- Souhaite réserver ……. mètres linéaires à 2€ le mètre soit un montant de …….. €
- Souhaite la mise à disposition de ……. table(s) (1,80m x 0.80 cm environ)
- Demande particulière :
 …….

Déclare sur l'honneur :

✔ Accepter le règlement du Vide ta chambre

✔ Ne pas être commerçant

✔ Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article M310-2 du Code du Commerce)

✔ Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-89 du Code Pénal)

Fait à …… Le …… Signature :

Le formulaire est à compléter et accompagner :

✔ De la photocopie lisible recto/verso de votre pièce d'identité

✔ Du règlement du vide ta chambre signé

✔ De votre règlement du montant correspondant au nombre de mètres réservés à l'ordre de APE MILA.

À renvoyer au plus tard le 25 Novembre 2026 à :

lmia.ape@gmail.com
06.43.35.17.19

Règlement Intérieur – Vide ta chambre

Organisé par L'Association des Parents d'Élèves

du RPI Marsan - L'Isle Arné - Lussan - Aubiet

Dimanche 29 novembre 2026

Article 1 – Objet

Le Vide ta chambre a pour objectif de permettre aux particuliers de vendre ou d'échanger des articles liés à la petite enfance : vêtements, jouets, matériel de puériculture, mobilier, etc. Les ventes sont strictement limitées aux objets d'occasion destinés aux enfants de 0 à 16 ans.

Article 2 – Participants

La bourse est ouverte aux vendeurs particuliers uniquement. Les professionnels ne sont pas autorisés à exposer.

Les particuliers ne peuvent pas participer à une vente au déballage (vide-greniers, brocantes) plus de 2 fois par an. L'association « APE MILA » a pour obligation légale de tenir un registre permettant l'identification des personnes qui vendent des objets dans le cadre d'une vente au déballage. Sur le registre, doivent figurer :

- Les nom, prénom, date et lieu de naissance, qualité et domicile de chaque personne qui offre à la vente des objets mobiliers usagés ou acquis d'occasion et la nature, le numéro et la date de délivrance de leur pièce d'identité avec l'indication de l'autorité qui l'a établie.
- Pour les particuliers, la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. Ces informations seront donc demandées au moment de l'inscription.

Article 3 – Inscriptions

- L'inscription se fait obligatoirement à l'avance grâce au formulaire d'inscription.
- L'emplacement est réservé après réception du formulaire d'inscription complété, des pièces justificatives et du règlement de l'emplacement.
- Le tarif est de 2€ le mètre linéaire. Une mise à disposition de table d'environ 1m80 par 0,80m est possible sur demande lors de l'inscription.

Le formulaire est à compléter et doit être accompagné :
✔ De la photocopie lisible recto/verso de votre pièce d'identité
✔ Du règlement du Vide ta chambre signé
✔ De votre règlement correspondant au nombre de mètres linéaires réservé à l'ordre de APE MILA

À renvoyer au plus tard le 25 Novembre 2026 à :
Mr TALIDEC Kevin - APE MILA
32 Rue Roger Lèches
32270 Aubiet

Article 4 – Horaires

- Mise en place des exposants : dès 8h00
- Ouverture au public : 9h00. Les stands non occupés après 09h00 pourront être attribués à d'autres exposants.
- Fermeture des ventes : 17h00
- Les exposants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation
- Le rangement devra être terminé pour 18h00

Article 5 – Matériel et emplacements

- Une table (environ 1,80 m) et 1 chaise sont mis à disposition par emplacement sur demande lors de l'inscription.
- L'installation doit respecter les consignes de sécurité et ne pas empiéter sur les allées.
- Les emplacements sont numérotés et attribués par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de modifier l'attribution des emplacements si nécessaire. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.
- L'organisateur ne fournit ni électricité, ni eau, ni matériel divers.

Article 6 –Articles autorisés/interdits

Autorisés : vêtements enfants, jeux et jouets, livres, matériel de puériculture, mobilier pour enfant.

Interdits : articles ne concernant pas la petite enfance, matériel dangereux, articles ne respectant pas les normes de sécurité en vigueur (ex. : sièges auto sans étiquette CE, jouets cassés, etc.).

Article 7 – Responsabilité

L'association APE MILA décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration des biens exposés ou d'accident. Chaque exposant est responsable de ses biens et de sa caisse.

Article 8 – Restauration

Une buvette et une petite restauration seront disponibles sur place. Les exposants ne sont pas autorisés à vendre des boissons ou denrées alimentaires.

Article 9 – Comportement

Tout comportement inapproprié, non-respect du présent règlement ou trouble à l'ordre public entraînera l'exclusion immédiate et sans remboursement.

L'exposant s'engage à nettoyer son emplacement et à ne rien laisser sur place. En cas de non-respect de cette règle, l'association se réserve le droit de refuser une prochaine inscription.

L'exposant s'engage donc à ramener ses invendus et poubelles pour les mettre en décharge.

Article 10 – Remboursement

Tout désistement intervenant moins d'une semaine avant la date du vide grenier entraînera l'encaissement par l'organisateur du ou des emplacement(s) réservé(s), à titre d'indemnités.

Article 11 – Acceptation

La participation au Vide ta chambre implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à : …… Le : …… Signature :